



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Faut-il être représentatif au niveau du Groupe Total pour pouvoir négocier et signer des accords au sein du Groupe ?

Information ou ... désinformation ?

Il est des informations qui, au lieu d'éclairer le lecteur, tendent à l'induire en erreur. Un exemple frappant en est le récent tract de la CFDT qui, sous l'intitulé « *Représentativité Syndicale Groupe* », titrait en gros caractères : « *Seules les Organisations Syndicales CFDT, CGT, FO et CGC sont autorisées à négocier et à signer des accords !* ».

Nombreux ont été ceux qui se sont laissés abuser par cette assertion et ont imaginé que le SICTAME était à nouveau mis hors jeu de la négociation. Il n'en est rien, bien évidemment !

Cette assertion n'est vraie que pour les quelques rares accords signés au niveau du Groupe Total, mais ne concerne pas les accords signés au sein du Groupe Total. Etre représentatif au niveau du Groupe Total n'est ni suffisant ni nécessaire pour négocier au sein du Groupe, il faut être représentatif au périmètre de la négociation !

Pour négocier à un périmètre donné, il faut être représentatif à ce périmètre !

En effet, la loi d'août 2008 a modifié les règles de la représentativité syndicale et de la négociation collective :

- **La représentativité s'apprécie à un périmètre donné** : établissement, entreprise, groupe d'entreprises (par exemple UES Amont + Aval), le Groupe Total dans sa globalité, branche d'activité, niveau national, etc.

Pour être représentatif dans une entreprise, il faut y avoir recueilli au moins 10 % des voix exprimées.

La représentativité se mesure à chaque élection de Comité d'Etablissement ou d'Entreprise ; elle n'est donc pas figée. Ce sont les électeurs qui, par leur vote, déterminent la représentativité des syndicats et leur capacité à négocier. Un syndicat qui perd sa représentativité continue d'exister mais perd le pouvoir de négocier.

A ce jour, le SICTAME n'est pas encore représentatif au niveau du Groupe Total (il le sera dès qu'il aura franchi le seuil des 10 %), mais il est représentatif au sein du Groupe, à différents périmètres. A contrario, des syndicats représentatifs au niveau du Groupe ne le sont plus à différents périmètres au sein du Groupe.

- **A un périmètre donné, sont admis à la négociation des accords collectifs du travail, les syndicats qui sont représentatifs dans ce périmètre.**

Ainsi, les accords salariaux sont négociés au niveau de l'entreprise et non du Groupe : le SICTAME négocie ces accords dans les entreprises du Groupe où il est représentatif. Il en va de même pour les autres syndicats, peu importe qu'ils soient représentatifs ou pas au niveau du Groupe Total. Ainsi, FO, pourtant représentatif au niveau du Groupe Total et de la branche Pétrole du Groupe ne l'est plus dans les UES Amont et Aval et n'est pas appelé à la négociation à ce niveau. A La Mure Bianco, filiale de distribution de Total, seuls le SICTAME (58 % d'audience électorale) et la CFDT (42 %) sont présents et donc aptes à négocier ; la CFE-CGC, la CGT et FO, bien que représentatifs au niveau du Groupe Total, ne peuvent y négocier des accords.

Depuis quelques semaines se sont engagées des négociations pour définir le Socle Social Commun aux UES Amont Holding, Supply Marketing et Raffinage Pétrochimie. Le SICTAME, bien que pas encore représentatif au niveau du Groupe Total, participe à ces importantes négociations et y défend les intérêts des salariés.

La représentativité n'est pas nécessaire pour négocier certains accords :

- Il en est ainsi de la négociation de tous les **accords préélectoraux** : chaque syndicat, constitué ou non dans l'entreprise, peut négocier ce type d'accord, s'il satisfait aux conditions prévues par la loi.
- Il en va aussi de même pour **certains accords** (qui ne sont pas des accords collectifs de travail) comme les accords relatifs au Comité de groupe : il suffit d'avoir des élus CE au sein du Groupe. Total et les autres syndicats ont voulu interpréter différemment la loi et le SICTAME, après avoir obtenu gain de cause en Cour de cassation puis cour d'appel, **a participé à cette négociation au niveau groupe** et siège désormais au Comité de groupe.

Pour être bien informés, adhérez au SICTAME !